

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 35 (1973)
Heft: 15

Artikel: Davantage de sécurité pour les conducteurs de tracteurs agricoles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bruit dans l'agriculture» et, en tout dernier lieu, «installation de protection pour les conducteurs de tracteurs et de chars automobiles».

La tâche principale qui m'était dévolue à la Division consistait dans l'octroi de subventions pour l'acquisition de machines en région de montagne. Il m'incombait donc d'aider ainsi à faire passer, dans cette région, la mécanisation du point mort, en quelque sorte, à l'état actuel. Combien de fois n'ai-je pas dû, à ce propos, faire face à toutes sortes de critiques formulées par de «plus savants sans responsabilité». Mais combien souvent j'avais la satisfaction de pouvoir compter sur l'expérience de M. le directeur Piller, qui a toujours été pour moi d'un précieux soutien. Je me fais un devoir de saluer dans vos rangs les chefs et experts des offices cantonaux de

la culture des champs, qui occupent différentes charges dans votre association et qui comptent au nombre de mes plus précieux amis; je tiens à les remercier très sincèrement de m'avoir toujours prêté leur précieux concours dans l'exécution de ma tâche.

J'abandonne donc mon champ d'activité en gardant l'agréable souvenir des excellents rapports de confiance et d'amitié que j'ai eu la chance d'entretenir avec votre association.

Remarque de la Rédaction — Nous remercions sincèrement Monsieur Walter Michel de tout ce qu'il a fait pour la paysannerie en général et l'ASETA en particulier et lui souhaitons de jouir pendant très longtemps encore de belles années en bonne santé.

Davantage de sécurité pour les conducteurs de tracteurs agricoles

Des démonstrations en relation avec ce slogan ont eu lieu du 25 au 29 juin 1973 en cinq lieux différents de la Suisse alémanique. Il s'agissait de montrer une fois de plus aux agriculteurs les graves conséquences que peuvent entraîner les chutes de tracteurs et comment il est possible de rendre ces chutes moins dangereuses.

M. Hefti, chef du Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture (BUL), avait organisé ces démonstrations aux endroits suivants en collaboration avec divers conseillers cantonaux en machinisme agricole et des Sections de l'ASETA.

Pénitencier cantonal de Kalchrain (TG)

Edlibach-Menzingen (ZG)

Alberswil près Willisau (LU)

Niederhünigen près Konolfingen (BE)

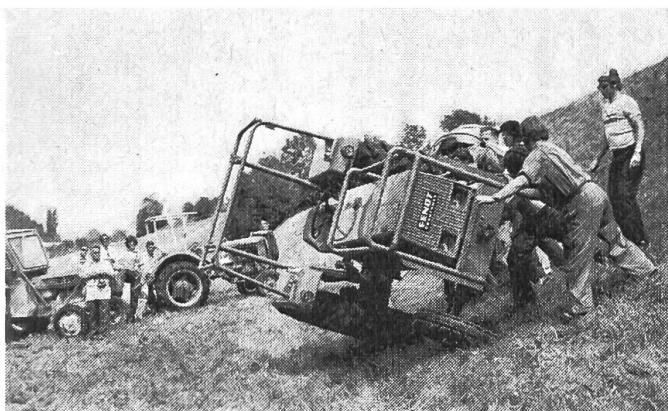
Ecole d'agriculture de Liebegg-Gränichen (AG)

Le motif qui avait incité à mettre de telles démonstrations sur pied était le nombre élevé d'accidents de tracteurs qui interviennent dans la circulation routière et surtout ceux qui se produisent sur des terrains en pente à la suite de chutes de ces véhicules.

Lors de chaque démonstration, on provoquait le renversement d'avant en arrière et le basculement latéral de plusieurs tracteurs (jusqu'à dix). Il s'agissait de vieilles machines très usagées sur lesquelles avait été monté soit un cadre de sécurité soit une cabine de sécurité. Dans une première phase, on faisait culbuter les tracteurs sur une pente **sans** cet équipement de protection pour le conducteur. Les machines étaient donc tout d'abord renversées d'avant en arrière et ultérieurement poussées de côté pour les faire capoter. Puis on les munissait du cadre ou de la cabine de sécurité et les mêmes chutes étaient provoquées à nouveau.

Les démonstrateurs ont fait également basculer latéralement des **tracteurs de différents modèles tout récents** qui étaient équipés d'une cabine ou d'un cadre de sécurité fabriqué en série et que l'on peut trouver actuellement dans le commerce.

Les avantages présentés par le **cadre de sécurité** sont nettement apparus lors de presque toutes les démonstrations. On a pu constater qu'un cabrage avec chute (renversement d'avant en arrière) entraîne inévitablement de très graves conséquences si la machine ne comporte pas de cadre de sécurité. Il a été aussi possible de se rendre très clairement



Tracteur FENDT Farmer 102 S équipé d'un cadre de sécurité qui a été essayé selon le code de l'OCDE et homologué. (Vue prise lors des démonstrations qui eurent lieu à Niederhüningen près Konolfingen BE).

compte des avantages offerts par cet équipement lors de chutes sur le côté. Elles deviennent en effet moins dangereuses avec un cadre de sécurité.

Les démonstrations se déroulaient en général sur des terrains de forte déclivité dont le taux d'inclinaison représentait jusqu'à 50%.

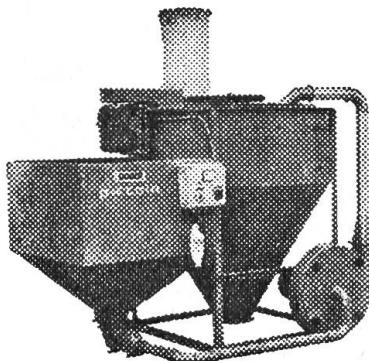
Un point à souligner à ce propos est qu'à partir du 1er janvier 1975, la Division fédérale de l'agriculture a prévu de ne faire bénéficier d'une subvention que les tracteurs pourvus d'un équipement de protection pour le conducteur (arceau, cadre ou cabine de sécurité), lequel doit avoir été soumis à des essais selon le code de l'OCDE puis approuvé.

Les spécialistes conseillent aux agriculteurs de faire de préférence l'acquisition d'un **cadre de sécurité**. On peut en effet compléter ultérieurement cet équipement, sans difficultés, pour le transformer en **cabine** ou en **toit-abri**. Il y a lieu de veiller à cet égard à ce que les quatre montants ne soient pas seulement assujettis aux garde-boue mais aussi très solidement fixés à l'essieu arrière.

La firme FENDT, par exemple, ainsi que d'autres marques, offrent aux utilisateurs un cadre de sécurité (mis à l'épreuve selon les règles établies par l'OCDE) que l'on peut combiner avec la cabine Péko ou la cabine Fritzmeier. Une telle solution présente de l'intérêt tant du point de vue de la sécurité que du confort. Le cadre de sécurité en question, qui se monte sur n'importe quel modèle de tracteur, peut être ainsi muni en tout temps de l'une ou l'autre de ces cabines sans poser aucun problème.

Les démonstrations ont également fourni la preuve que les cadres de sécurité garantissent une protection suffisante du conducteur et qu'il empêche le tracteur de faire plus d'un quart de tour sur lui-même. Toutes les démonstrations furent extrêmement appréciées des paysans, jeunes ou vieux, qui y assistaient. Il est réjouissant de constater à cet égard que l'agriculteur de notre époque semble attacher enfin de l'importance au facteur sécurité. Il reste à souhaiter que lors de l'achat d'un nouveau tracteur, l'un ou l'autre se décide à le faire équiper tout de suite d'un cadre de sécurité. Cela vaudra mieux que d'attendre d'y être obligé à la suite d'un accident dont on sera responsable ou par des dispositions légales. Il ne faut pas oublier qu'un cadre de sécurité est l'équivalent d'une assurance sur la vie!

Une offre particulière de SKJOLD



Une installation de broyeur-mélangeur SKJOLD-PICCOLO au prix de Fr. 5475.— seulement,

comprenant un moulin à marteaux BM-2 avec souffleuse, un moteur de 7,5 CV, un appareillage électrique automatique, un réservoir de stockage à céréales de 500 kg, un mélangeur pour 1200 l avec remplissage latéral des concentrés, un moteur de 3 CV et une installation de filtrage, le tout monté, prêt à être mis en service. Tous renseignements supplémentaires et documentation par la représentation générale:



**Maschinen AG, 4112 Bättwil
Tél. (061) 75 11 11**

Livraison prompte de notre stock de Bättwil.